



Déclaration SE-UNSA

à la FPMA Mouvement intra-académique des professeurs certifiés

20 juin 2019

Madame la Rectrice

Monsieur le Secrétaire Général

Madame la Directrice des Ressources Humaines,

Mesdames et messieurs Les représentants de l'Administration,

Mesdames et messieurs Les représentants des personnels élus,

La FPMA d'aujourd'hui sur le mouvement intra-académique pourrait être la dernière sous la forme actuelle, celle qui permet aux organisations syndicales de travailler de concert avec l'administration sur les mutations des enseignants.

Le SE-Unsa s'est naturellement associé au vœu intersyndical lu précédemment pour dénoncer la loi fonction publique. Cette loi remet en cause la place des organisations syndicales dans de nombreux actes de gestion de carrière des fonctionnaires. Si le SE-Unsa n'accepte pas ce texte ce n'est pas par mauvaise volonté, pas pour faire obstacle au bon déroulement des opérations de gestion de carrière, et ce n'est pas non plus, comme le prétendent certains dirigeants politiques pour ralentir le travail de l'administration.

Mais si nous sommes attachés à cette forme de paritarisme c'est pour apporter notre expertise, nécessaire pour obtenir les meilleurs résultats pour nos collègues que ce soit aujourd'hui pour les mutations ou pour les promotions.

Si cette loi est appliquée, les conséquences seront lourdes pour nous tous ici. A l'Unsa nous savons que ce sera plus de travail pour le personnel administratif dont les effectifs baissent et plus de remise en cause de leur travail si des erreurs sont commises. Pour nos collègues ce sera plus d'incompréhension, plus de doute, plus de contestations et de recours certainement aussi.

Toutes ces raisons nous amène ici à redire notre opposition à cette loi et notre confiance au paritarisme qui jusque-là a fait ses preuves.